

## COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf juillet, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009.

**PRÉSENTS** : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BIRELLO Danielle, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

**ABSENTS** : BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Jean-Louis, LATOUR Thomas et MERLE Sandrine.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : SANDREAU Claude.

**PROCURATIONS** : BERNARD Denis à LAGORCE Patrice, BINET-GAUBERT Véronique à GETTO Marie-José, LATOUR Thomas à SANDREAU Claude et MERLE Sandrine à GUILLET Pascal.

**Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 03.06.09.**

### **1 – Information sur la création du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur ROQUES du SDEA présente les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les compétences qui pourraient être transférées des communes ou syndicats existants vers ce nouveau syndicat qui sera créé au 1er janvier 2010. Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire le soin d'évaluer l'opportunité d'adhésion et de proposer, le cas échéant, les compétences à transférer. Le Conseil Municipal devra se prononcer en septembre.

### **2 – Choix de l'entreprise pour les travaux d'urbanisation RD 37 au Padouenc**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la Dépêche du Midi le 16 juin 2009 fixant la date limite de réception des offres au 10 juillet 2009 à 12 heures,
- suite à la réunion de la Commission Technique du 10 juillet 2009 qui a procédé à l'ouverture des plis,
- après analyse des offres, la Commission Technique, réunie le 27 juillet 2009, a retenu l'Entreprise SCREG pour réaliser les travaux d'urbanisation de la RD 37 au Padouenc, entre le Rond Point de la route d'Aussonne et le Chemin Saint Roch, pour un montant de 99 837,27 €HT soit 119 405,37 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- entérine la décision de la Commission Technique,
  - charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la réalisation et au règlement de ces travaux.
- Les dépenses liées à cette opération sont prévues à l'article 2315-12 du Budget Primitif 2009.

### **3 – Demande d'inscription au Programme Départemental 2010 du Conseil Général des constructions scolaires du 1er degré**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions font apparaître une forte augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles de Daux dans les années qui viennent notamment du fait de l'urbanisation du secteur Azas et de celle envisagée des autres zones AU du PLU de la commune.

Monsieur le Maire propose de prévoir une extension des bâtiments actuels afin de :

- créer 3 salles de classes maternelles supplémentaires,
- construire un nouveau CLAE,
- étendre le restaurant scolaire,
- créer 5 salles de classes primaires supplémentaires.

Le coût prévisionnel sera de 1 614 000 €HT et le projet sera réalisé en plusieurs tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de lancer l'opération,
- demande au Conseil Général l'inscription de cette opération pour l'année 2010 et l'attribution d'une subvention,
- approuve le financement de la part communale par voie d'emprunt et par autofinancement.

### **4 – Choix du prestataire restauration**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- Suite à la consultation de Sociétés et à l'avis d'appel public à la concurrence en date du 19 juin 2009 fixant la date limite de réception des offres au 3 juillet 2009
- Suite à l'ouverture des offres de prix le 9 Juillet 2009 et après étude comparative, la Société COMPASS GROUP FRANCE apparaît comme la mieux disante tant sur le plan des capacités professionnelles, de la valeur technique et des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la Société COMPASS GROUPE France pour assurer la conception, la confection, le conditionnement et la livraison des repas pour la restauration scolaire de la commune :

## **SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

	Repas HT	Rémunération de l'entreprise	Total HT	TVA	TOTAL TTC
Repas Maternelle	2.27 €	0.09 €	2.36 €	0.13 €	2.49 €
Repas Primaire	2.37 €	0.09 €	2.46 €	0.14 €	2.60 €

## **SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

	Repas HT	Livraison HT	Rémunération de l'entreprise	Total HT	TVA	TOTAL TTC
Formule sans choix	3.84 €	0.80 €	0.11 €	4.75 €	0.26 €	5.01 €
Formule avec choix	4.09 €	0.80 €	0.11 €	5.00 €	0.28 €	5.28 €

- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

## **5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Save et Garonne propose, par délibération en date du 4 juin 2009, de modifier ses statuts afin d'y ajouter la compétence « Gestion des cours d'eau et rivières », dans le cadre de sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Il est également proposé de définir la « Save et son bassin versant » comme étant d' « intérêt communautaire », ce qui induira que la Communauté de Communes Save et Garonne siège au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval, en lieu et place des Communes actuellement membres.

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », les membres de la commission de la Communauté de Communes Save et Garonne ont, en effet, souhaité que la protection de l'environnement et de la qualité de la ressource en eau devienne un des premiers objectifs du syndicat.

Selon l'article L 5211-17 du CGCT, pour ces transferts de compétences, la décision est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (majorité qualifiée : les deux tiers des Conseils Municipaux représentant au moins la moitié de la population ou bien la moitié des Conseils Municipaux représentant au moins les deux tiers de la population).

Les Conseils Municipaux de chaque commune doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de la Communauté. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Le transfert de compétence est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat.

La prise en compte de la compétence « Gestion des cours d'eau et rivières » interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne telle que présentée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

## **6 – Modification des statuts du Syndicat Transport Personnes Agées**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA). Selon le principe de l'intercommunalité, les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat doivent délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à ce nouveau territoire.

Les communes de Beauchalot, Montsaunes, Saint Mamet (arrondissement de Saint Gaudens), Muret et Saubens (arrondissement de Muret) ont fait part de leur souhait d'adhérer au SITPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SITPA des communes précitées.

## **7 – SDEHG : projet éclairage du parking du nouveau cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

- extension du réseau d'éclairage public aérien sur une longueur de 245 mètres,
- fourniture et pose de deux appareils de type raquette avec capot en fonte d'aluminium et équipés de sources sodium haute pression 100 Watts sur le poteau béton existant au parking du cimetière (un appareil orienté côté parking et un orientée côté route),
- rattachement du réseau sur la commande « BETOUEIL ».

Le coût total de ce projet est estimé à 2 863 €

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 830 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la

commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 830 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif.

### **8 – Avancement de grade : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### **9 – Demande de subvention : réfection salle du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que la salle du Conseil Municipal, utilisée aussi pour la célébration des mariages, doit être rénovée.

Après consultation des entreprises PERERA et REY, sur proposition de la Commission Travaux, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise REY Jean Pierre, peintre tapissier, pour un montant de 2 117,05 €HT pour la partie main d'œuvre et le devis de la Maison de la Peinture, pour un montant de 706,38 €HT pour la partie fournitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- estime nécessaire la réfection de la salle du Conseil Municipal,
- accepte les devis présentés,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 2 961,88 €TTC est inscrite à l'article 21311-48 du Budget Primitif 2009.

### **10 – Demande de subvention : câblage foyer rural**

Monsieur le Maire expose que le développement de l'activité informatique du Foyer Rural de Daux rend nécessaire le câblage de la salle de réunion afin de garantir la qualité et la sécurité des connexions.

Monsieur le Maire présente un devis de la Société PROPHONE pour un montant de 1 565 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- estime nécessaire les travaux de câblage informatique du Foyer Rural,
- accepte le devis présenté,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 1 871,74 €TTC est inscrite à l'article 21318-41 du Budget Primitif 2009.

### **11 – Mise aux normes alimentation électrique des cloches**

Monsieur le Maire expose que le câblage électrique des cloches de l'église de Daux, dont le clocher est classé, n'est plus aux normes et doit être refait.

Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise LAPASSADE d'un montant de 1 754 €HT soit 2 097,78 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- estime nécessaire la remise aux normes électriques de la chambre des cloches de l'église de Daux,
- accepte le devis présenté,

La dépense correspondante soit 2 097,78 €TTC est inscrite à l'article 21318-45 du Budget Primitif 2009.

### **12 – Information rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2008**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination de déchets 2008, établi et adopté par la Communauté de Communes.

### **13 – Transport CLSH Bouconne**

Monsieur le Maire expose que la dernière modification du temps scolaire conduit au fait qu'il n'y a plus classe les mercredis. Afin de permettre aux parents de mieux pouvoir s'organiser, il propose que le transport Daux / CLSH Bouconne, qui n'était exercé que les mercredis avec soutien, soit étendu à tous les mercredis à partir de la rentrée 2009. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette mesure.

### **14 – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux des commissions :

- La Commission Agricole se tiendra en septembre.
- Le PADD du Scot a été validé et sera présenté à l'ensemble des élus le 8 septembre 2009. Daux fera désormais partie des pôles secondaires d'habitat et d'économie. Les travaux du Document d'Orientation Générale démarrent à la rentrée.
- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Save et Garonne a décidé de prendre en charge, sur fond propre, le fauchage, curage des fossés ainsi que certaines réalisations d'intérêt intercommunal. Cette mesure permettra de réaliser des travaux supplémentaires d'entretien de voirie.
- L'APAVE a effectué les mesures annuelles de champ électromagnétique à proximité du pylône SFR.
- Un recensement des équipements sportifs et des besoins dans ce domaine a été lancé par la Communauté de Communes.
- La présidente du CCAS informe le Conseil Municipal du bon fonctionnement du service de repas à domicile utilisé par 5 foyers de la commune. Trois dossiers d'aide ont été instruits.
- Une proposition sera faite par Mme GETTO concernant l'actualisation de la convention avec le locataire de l'épicerie communale.